



AR Prefecture

005-200034502-20260423-2026\_038-DE  
Reçu le 27/04/2026

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 23 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept du mois d'avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.**

**Etaient présents : 16**

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal.

**Etaient absents : 1**

M. SMITH Tristan.

**Etaient absents et représentés : 2**

Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien, Mme GIBERNÉ Isabelle ayant donné pouvoir à Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie.

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme HIDALGO Céline.

**Administration :** Nicolas PASCAL

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AUBESSAGNE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LA ROUTE DE VILLARD-SAINT-PIERRE**

**Madame la Maire,**

**Rappelle** au Conseil Municipal que suite à de fortes intempéries en octobre et novembre 2023, des dégâts ont été observés sur la route de Villard Saint-Pierre. Un glissement de terrain est visible au niveau de la route et produit deux affaissements successifs, long d'une dizaine de mètres chacun et présentant un dénivelé métrique. Le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) a été mobilisé et a préconisé des travaux.

Dans ce cadre, en accord avec la commune d'Aubessagne également traversée par ladite route, la commune souhaite engager une mission de diagnostic géotechnique.

**Précise** que la mission sera assurée par la société Géolithe qui a estimé la dépense à 11 376 €. Les modalités de co-financement doivent donc être définies par une convention entre les communes concernées. La participation financière est calculée selon une clé de répartition fonction de la population totale INSEE en vigueur en 2025 ; soit pour la commune 74% du coût total (8 418,24 €).

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**Vu** le projet de convention financière ;



**AR Prefecture**

005-200034502-20260423-2026\_038-DE  
Reçu le 27/04/2026  
**Vu le budget primitif 2026,**

**Considérant** la nécessité de réaliser une étude géotechnique sur la route de Villard Saint-Pierre ;

**Considérant** la nécessité d'établir une convention financière avec la commune d'Aubessagne ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

**ARTICLE 1. Autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention pour un montant de 8 418,24 €

**ARTICLE 2. Autoriser** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	<b>18</b>
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **27 AVR. 2026**

Affiché ou publié le : **27 AVR. 2026**

Ainsi fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour copie conforme

La Maire  
  
Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur  
Hautes-Alpes

Marie-Anne BOURGEOIS